Ollioules (83) : Refoulé d’un Lidl en raison de son état d’ivresse, un Tunisien de 39 ans en situation régulière provoque un départ de feu de végétation ; condamné à 12 mois de prison et à 5 ans d’interdiction du territoire français

30/07/2026 à 6h07



Un Tunisien de 39 ans a été reconnu coupable, ce mercredi, par le tribunal correctionnel de Toulon, d’avoir mis le feu à de la végétation à proximité du supermarché LIDL d’Ollioules. Il a été condamné, notamment, à 12 mois d’emprisonnement. De nationalité tunisienne et en situation régulière, il a également écope d’une interdiction du territoire français pendant 5 ans.

Interpellé par la brigade anticriminalité (BAC) et placé en garde à vue le 25 juillet dernier au commissariat de Toulon, il lui était reproché d’avoir mis le feu «à de la végétation située en bord de route, à proximité du supermarché LIDL

d’Ollioules, d’où il venait d’être refoulé par un vigile en raison de son état d’ivresse», a indiqué le procureur de la République Raphaël Balland dans un communiqué datant du lundi 27 juillet.

Cnews

Un homme déjà condamné à trois reprises pour d’autres faits.

Le Parisien